



AGORA 2026

N°

Le salon et l'annuaire des associations d'Amiens Métropole

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

Pour s'inscrire à Agora et/ou dans l'annuaire 2026/2027, les associations doivent :

- être déclarées loi 1901,
- avoir un objet qui ne soit ni religieux, ni syndical,
- avoir des activités régulières à Amiens Métropole,
- s'acquitter des frais d'inscription de 20 euros (adhérents) ou 45 euros (non adhérents),
- s'engager à respecter le règlement intérieur d'Agora consultable sur : <https://salondesassociations-agera.com>.

Bulletin à retourner avant le **15 juin 2026** complété et signé (*sous réserve de places disponibles*), accompagné du paiement (sauf en cas de virement) à : Maam, 12 rue Frédéric Petit, 80000 Amiens.

OU inscription en ligne possible sur www.salondesassociations-agera.com

Attention aux doubles inscriptions: assurez-vous qu'un.e autre bénévole ou salarié.e n'a pas déjà inscrit l'association à Agora 2026 !

Nombre de places limitées – **230 stands**

A noter : **Lundi 24 août 2026 à 18h** (espace Dewailly, Amiens) : Réunion pour les associations exposantes

Informations : 03 22 92 50 59 - contact@maam.fr

COORDONNÉES (auxquelles la Maam peut vous joindre en cas de questions, pour les animations et la facturation)

CES INFORMATIONS NE SONT PAS COMMUNIQUÉES AU PUBLIC

NOM COMPLET DE L'ASSOCIATION (tel que déclaré au Journal Officiel):

Personne à contacter dans l'association :

Téléphone et mail de la personne :

Adresse du siège social de l'association :

L'ASSOCIATION SOUHAITE (1 choix possible) :

- UNIQUEMENT** figurer dans l'annuaire des associations 2026/2027
- Figurer dans l'annuaire des associations 2026/2027 **ET** avoir un stand
- Figurer dans l'annuaire des associations 2026/2027 **ET** proposer une animation (sans stand)
- Figurer dans l'annuaire des associations 2026/2027 **ET** avoir un stand **ET** proposer une animation

FACTURATION (2 cases à cocher)

Facture envoyée par mail à l'adresse indiquée dans la partie **COORDONNÉES**

- 20€ (association adhérente à la Maam, à jour de cotisation 2026)
- 45€ (association non adhérente à la Maam)
- Chèque à l'ordre de la Maam Carte bancaire (à la Maam)
- Virement - IBAN (BIC) / FR76 1870 6000 0097 5306 3237 034 (AGRIFRPP887)

Merci de préciser le nom de votre association dans le libellé de votre virement.

SUITE AU VERSO



